

kandid



Le concept...

Abattre les barrières existantes entre un artiste et son public, c'est ce que proposent les concerts chez l'habitant, ou « *concerts à emporter* ».

Vos amis, votre famille, vos collègues, sont conviés à un concert qui a lieu... chez vous !

L'objectif : donner une dimension particulière et inattendue à vos soirées entre amis, anniversaires ou fêtes de fin d'année, dans un contexte intimiste et convivial...

Les concerts se passent devant 20, 30 personnes, ou plus... si vous avez un grand salon ou un grand jardin !

Un moment de musique pas comme les autres, où qualité d'écoute, proximité et partage sont au rendez-vous ! (*Un cadre intimiste est donc essentiel!*)

Comment ça se passe?

Mais tout simplement... Je sonne chez vous, vous ouvrez et me voilà. Puis passent devant vous micros, sono, guitares, câbles en tout genre...

Oh miracle, 2h plus tard, voilà votre appartement prêt à devenir une véritable salle de spectacle en miniature !

Le concert dure 1h /1h15 environ...

Il peut être précédé d'un pot d'accueil, ou bien suivi d'un petit casse-croûte (chaque invité peut amener un petit quelque-chose)... Libre à vous d'organiser la soirée comme bon vous semble !

Les Démarches à effectuer?

L'organisateur (en l'occurrence vous!) se charge des invitations, des réservations, et (éventuellement) de la déclaration de l'artiste...

En organisant un concert, vous devenez employeur d'un intermittent du spectacle.

Pour cela, 2 options s'offrent à vous :

➔ **Le GUSO** (*l'équivalent pour les artistes du "Chèque Emploi Service"*) :

Toutes les explications sont sur le site www.guso.fr ou par téléphone : 0810 863 342 (prix d'un appel local)... et je peux vous guider sans problème dans ces quelques démarches administratives !

Voici un résumé des 3 démarches à effectuer auprès du GUSO :

- 1 – L'inscription (*on vous attribue un N° d'employeur*)
- 2 – La « Déclaration Préalable à l'Embauche » (*à faire au + tard 24h avant le concert!*)
- 3 – Le formulaire unique et simplifié (*à adresser au Guso dans les 15 jours suivant la fin du contrat de travail, accompagné du règlement des cotisations sociales*).

➔ **SECRETARIAT ARTISTIQUE :**

Vous préférez ne pas avoir à gérer vous-même la partie « embauche » de l'artiste : Dans ce cas, un **secrétariat artistique** s'occupe de toute la paperasse, et il ne vous reste plus qu'à signer un contrat d'engagement.

Combien ça coûte?

→ *Par le GUSO :*

- Concert en formule « solo » : 170€ ttc + *frais de route*
- Concert en formule « duo » : 340€ ttc + *frais de route*

→ *Par un secrétariat artistique :*

- Concert en formule « solo » : 200€ ttc + *frais de route*
- Concert en formule « duo » : 400€ ttc + *frais de route*

Pour rentrer dans vos frais... *entrée payante ou chapeau ?*

Pour vous donner une idée, avec 30 personnes chez vous et en demandant à chacune une participation de 6€, vous avez la possibilité d'avoir un concert à la maison! (*A vous de fixer le montant, en fonction de votre public potentiel...*)

Vous pouvez également opter pour une entrée gratuite, et faire tourner un chapeau après le concert... (*+ convivial & ça fonctionne souvent aussi bien, voir mieux !*)

Quelle que soit la formule pour laquelle vous optez pour rentrer dans vos frais, il est très important de bien briefer en amont vos invités, dans votre mail d'invitation, ou mieux encore : de vive voix !

Un **hébergement** est le bienvenu si vous habitez à plus de 2h de route de Clermont-Ferrand...

Quelque soit la solution choisie, il y a un **contrat** à signer au préalable, entre l'organisateur & l'artiste (ou la structure représentante de l'artiste).

Par contre, puisqu'il s'agit d'un cadre privé, pas besoin de déclaration SACEM.



Besoin de + de précisions?

→ 06.09.92.02.03 / kandidsun@hotmail.com

www.kandid-music.com